

Module A5: La sexualité – La contraception

Objectifs ciblés :

Décrire les étapes de la reproduction sexuée, de la production des gamètes jusqu'à la nidation

Identifier les organes sur lesquels agissent les hormones.

Choisir une contraception préventive adaptée à partir du mode d'action d'un moyen de contraception.

Distinguer contraception d'urgence et interruption volontaire de grossesse

Identifier les missions d'une structure d'accueil, d'aide et de soutien

Situation problème :

Julia et Léo, deux lycéens âgés de 18 ans, se sont rencontrés il y a quelques mois. Ils n'ont encore jamais eu de relation sexuelle et voudraient quelques conseils pour débiter leur sexualité sans risque de grossesse ni d'infection sexuellement transmissible. Ils décident alors de se rendre au centre de planification ou d'éducation familiale afin d'échanger sur le choix d'une méthode contraceptive adaptée.



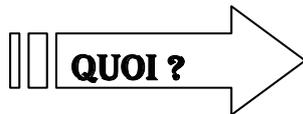
I/Le problème posé :

Formuler le problème posé dans la situation.

Débuter sa sexualité sans risque de grossesse et d'IST.

2/Analyse de la situation

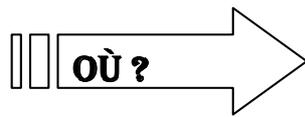
Identifier les éléments de la situation.



Le choix d'une méthode contraceptive.



Julia et Léo.



Au centre de planification ou d'éducation familiale.



Avant de débiter leur sexualité.



Échanger sur le choix d'une méthode contraceptive adaptée.



Pour débiter leur sexualité sans risque de grossesse et d'infection sexuellement transmissible.

III/MOBILISER LES CONNAISSANCES

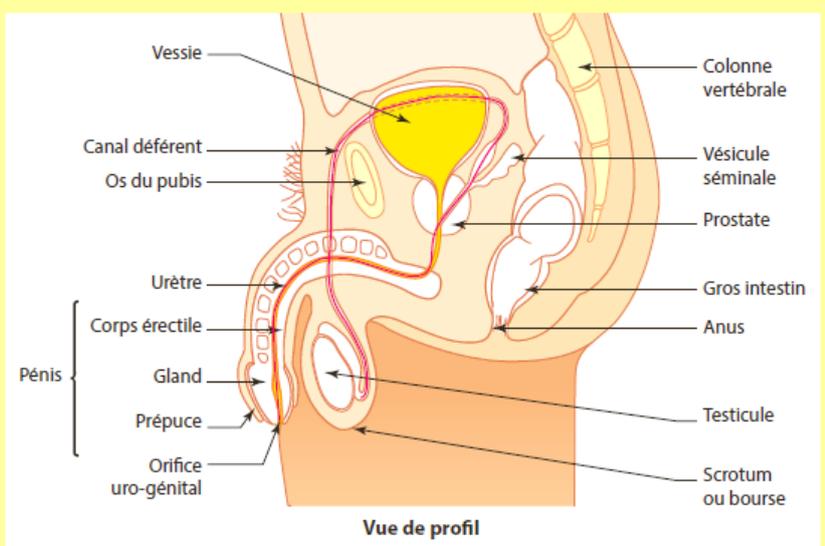
1/Les appareils génitaux masculin et féminin

1. A partir du **document A**, renseignez le tableau.

© Editions Foucher	Cellule reproductrice (gamète) de l'homme	Nom	Spermatozoïde.
		Lieu de fabrication	Testicules.
		Période de production	De la puberté jusqu'à la mort.
		Durée de vie	3 à 5 jours.

DOC A L'appareil génital masculin

Il est composé de plusieurs organes. Les testicules produisent les **spermatozoïdes** (gamètes), à partir de la puberté jusqu'à la mort. Cette production est rendue possible grâce à une hormone sécrétée par les testicules, la **testostérone**. Lors de l'éjaculation, les spermatozoïdes passent dans les **canaux déférents**, où ils se mélangent aux sécrétions des vésicules séminales et de la prostate. Le **sperme** ainsi formé sort du pénis par l'urètre. Les spermatozoïdes ont une durée de vie de 3 à 5 jours après éjaculation.

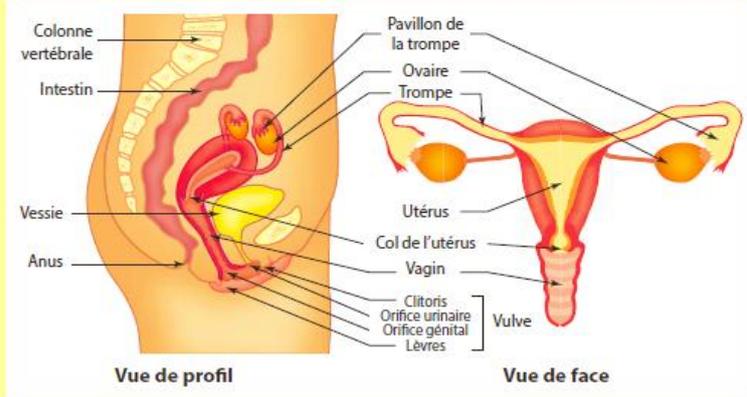


2. **Coloriez** le trajet des spermatozoïdes lors d'une éjaculation.
3. **Soulignez** le nom de l'hormone qui permet la production des spermatozoïdes.
4. A partir du **document B**, renseignez le tableau.

Cellule reproductrice (gamète) de la femme	Nom	Ovule.
	Lieu de fabrication	Ovaires.
	Période de production	De la puberté à la ménopause.
	Durée de vie	24 à 48 heures.

DOC B L'appareil génital féminin

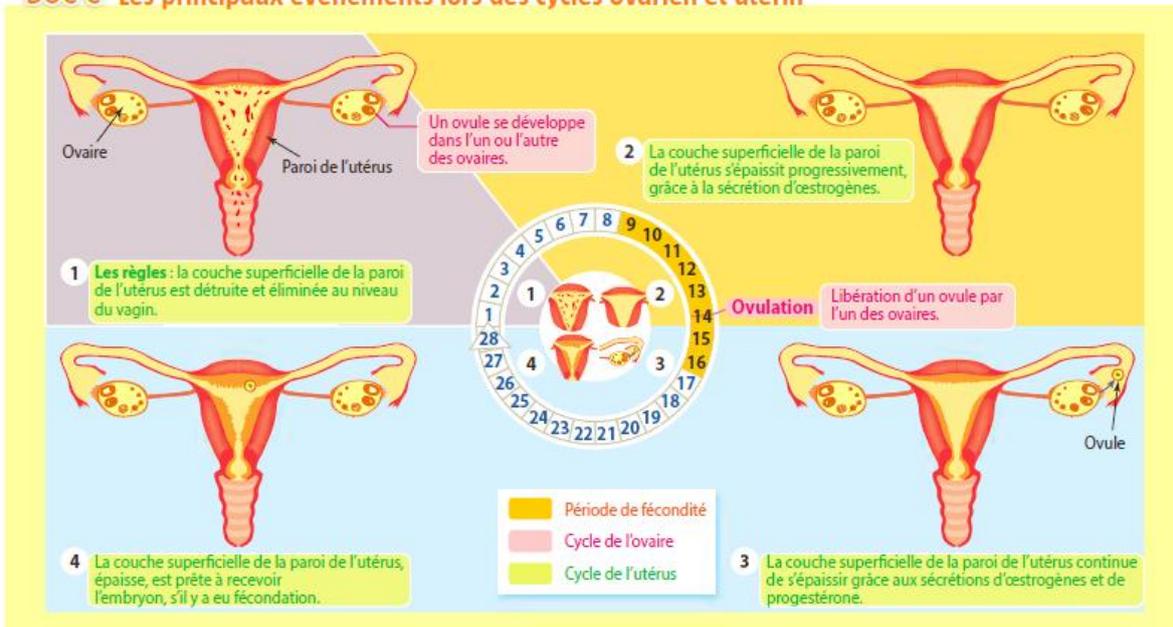
Il est composé de plusieurs organes. À partir de la puberté et jusqu'à la ménopause, environ tous les 28 jours, un des deux ovaires expulse un ovule vers les trompes : c'est l'ovulation. L'ovule ne vit que 24 à 48 heures. Les ovaires sécrètent deux hormones : les œstrogènes et la progestérone.



- Sur le document B, soulignez le nom des deux hormones produites par les ovaires.
- A partir du document C, identifiez l'organe sur lesquels les hormones ovariennes agissent.

Les hormones ovariennes agissent sur l'utérus en modifiant sa couche superficielle.

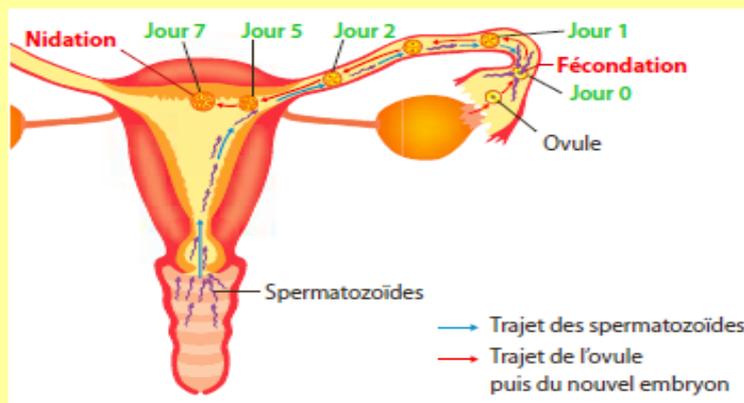
DOC C Les principaux événements lors des cycles ovarien et utérin



1. A partir des documents C et D, Définissez la fécondation.
La fécondation correspond à l'union d'un spermatozoïde avec un ovule, aboutissant à la formation d'une cellule-œuf.
2. Nommez l'organe où a lieu la fécondation.
La fécondation a lieu dans une des trompes de l'appareil génital féminin.

DOC D Du rapport sexuel à la nidation

Lors d'un rapport sexuel, au moment de l'éjaculation, des spermatozoïdes sont déposés dans le vagin. Seule une faible proportion d'entre eux pourra remonter jusqu'au col de l'utérus. Celui-ci est, la plupart du temps, obstrué par un bouchon muqueux qui subit des modifications au cours du cycle utérin. Son franchissement est plus facile en période d'ovulation. Une centaine de spermatozoïdes arrive dans l'utérus avant de se diriger dans les trompes. Un seul spermatozoïde pénètre dans l'ovule. C'est la **fécondation**. Une nouvelle cellule se forme : la cellule-œuf. Elle se divise pour former un embryon qui va s'implanter dans la paroi utérine 7 jours après la fécondation. Il s'agit de la **nidation**.



3. Définissez la nidation
La nidation correspond à l'implantation de l'embryon dans la paroi de l'utérus.
4. Précisez les caractéristiques de la paroi de l'utérus au moment de la nidation.
Lors de la nidation, la paroi superficielle de l'utérus est épaisse et très vascularisée (riche en vaisseaux sanguins).

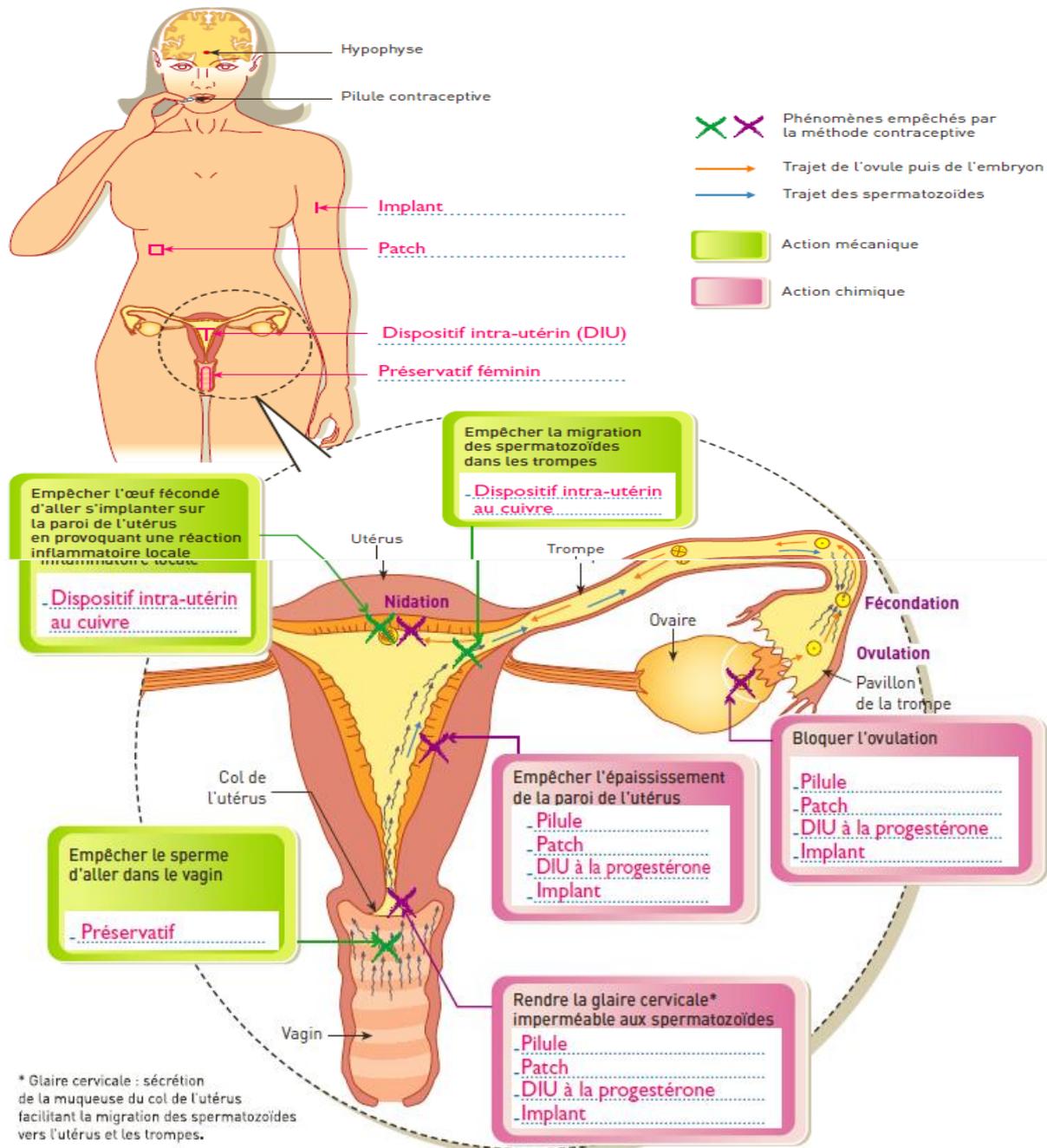
3/Les méthodes contraceptives préventives

5. Définissez la contraception.
Ensemble des moyens visant à empêcher qu'un rapport sexuel entraîne une grossesse.

6. A partir du doc E

Dessinez sur le schéma de la femme, à l'endroit correspondant, chaque moyen de contraception.

Indiquez, pour chacune des six actions, les méthodes contraceptives correspondantes.



DOC E Les moyens pour contrôler les naissances

	Moyens de contraception	Descriptifs	Principes contraceptifs
Chimiques	Pilule 	Comprimé composé d'hormones agissant sur l'hypophyse qui est alors mise au repos. Les sécrétions d'hormones sexuelles vont ainsi être freinées. Pour être efficace, elle doit être prise régulièrement et à heure fixe.	<ul style="list-style-type: none"> - Bloquer l'ovulation. - Empêcher l'épaississement de la paroi de l'utérus. - Rendre la glaire cervicale imperméable aux spermatozoïdes.
	Patch 	Timbre carré qui contient des hormones semblables à celles que la femme produit. Durant trois semaines consécutives, il faut coller un patch, chaque semaine, sur la peau et à un endroit différent (bras, fesses ou ventre, jamais sur les seins). Il peut être à l'origine d'irritations locales. Il peut se décoller et perdre ainsi son efficacité.	
	Implant 	Petit bâtonnet en matière synthétique très fin contenant une hormone qui se diffuse en quantité infime. Il est placé sous la peau, sur la face interne du bras, pour une durée de trois ans. Si un médecin vous prescrit des médicaments, il faut le prévenir de la présence de l'implant contraceptif car certains traitements peuvent diminuer son efficacité contraceptive.	
	Dispositif intra-utérin hormonal (stérilet) 	Petit dispositif en plastique souple en forme de « T » qui mesure environ trois centimètres et est entouré d'un cylindre contenant une hormone : la progestérone. Le DIU (dispositif intra-utérin) est placé dans l'utérus par un médecin.	
Mécaniques	Dispositif intra-utérin au cuivre (stérilet) 	Petit dispositif en plastique souple, en forme de « T » qui mesure 3 cm et qui est entouré d'un fil de cuivre, mis en place dans l'utérus par un médecin pour cinq ans.	<ul style="list-style-type: none"> - Empêcher l'œuf fécondé d'aller s'implanter sur la paroi de l'utérus en provoquant une réaction inflammatoire locale. - Empêcher la migration des spermatozoïdes dans les trompes.
	Préservatif masculin 	Étui en latex, généralement lubrifié. Les échecs sont essentiellement dus à une mauvaise utilisation pouvant entraîner sa déchirure.	<ul style="list-style-type: none"> - Empêcher le sperme d'aller dans le vagin.
	Préservatif féminin 	Fourreau prélubrifié en matière polyuréthane, avec deux anneaux flexibles à chaque extrémité.	

4/La contraception d'urgence et l'interruption volontaire de grossesse (IVG)

DOC F La contraception d'urgence

Contacts utiles

Fil Santé Jeunes : **0 800 235 236**
(anonyme et gratuit)

Sida Info Service : **0 800 840 800**
(anonyme et gratuit)

Sexualités - Contraception - IVG : **0 800 08 11 11**
(anonyme et gratuit)

.....

Pour en savoir plus, sur le Net :
www.choisirsacontraception.fr

La contraception d'urgence

Tout rapport sexuel sans contraception efficace comporte un risque de grossesse.

La contraception d'urgence

- réduit le risque de grossesse après un rapport sexuel non ou mal protégé (absence de contraception, oubli de pilule, rupture de préservatif...).
- doit être prise le plus tôt possible après un rapport non protégé.

Attention :

- l'utilisation de la contraception d'urgence doit rester occasionnelle. Consultez un médecin, une sage-femme ou un centre de planification pour choisir une contraception régulière adaptée (gratuite et protégée par le secret pour les mineures de au moins 15 ans) ;
- seul le préservatif vous apporte une protection contre les infections sexuellement transmissibles comme le SIDA.

Où et comment l'obtenir ?

➔ En pharmacie :
→ pour les mineures : de façon anonyme et gratuite, sans ordonnance ;
→ pour toutes : sans ordonnance (remboursée sur ordonnance).

➔ Dans les infirmeries scolaires et universitaires, dans les Centres de Planification.

Il existe deux médicaments de contraception d'urgence qui doivent être pris :

- soit dans les 3 jours après le rapport non protégé ;
- soit dans les 5 jours après le rapport non protégé.

Source : Assurance maladie/Cespharm (Ordre national des pharmaciens)/ réalisation Parimage.

A partir du document F,

7. Précisez les situations qui nécessitent un recours à la contraception d'urgence.
Un rapport sexuel sans moyen de contraception ou un rapport sexuel mal protégé (rupture du préservatif...).
8. Renseignez le tableau.

<p>Contraception d'urgence</p>	<p>Délai d'utilisation possible après le rapport sexuel à risque</p>	<p>3 à 5 jours en fonction du type de pilule.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
	<p>Lieux où se procurer la contraception d'urgence</p>	<p>– Pharmacie (sans ordonnance).</p> <p>– Infirmerie scolaire ou universitaire.</p> <p>– Centre de planification ou d'éducation familiale.</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

9. A partir du document G, précisez :
 - le délai légal durant lequel une personne peut avoir recours à l'IVG :
 - méthode instrumentale : **avant la fin des 7 semaines de grossesse**
 - méthode médicamenteuse : **avant la fin des 12 semaines de grossesse ;**

10. les personnes pouvant avoir recours à l'IVG
Toute personne enceinte, y compris mineure, qui s'estime placée dans une situation de détresse

DOC G L'interruption volontaire de grossesse (IVG)

Je souhaite interrompre ma grossesse
Je prends rendez-vous avec un médecin ou une sage-femme sans tarder.

<p>1^{re} étape La consultation d'information</p> <ul style="list-style-type: none">  • Je rencontre le médecin ou la sage-femme qui me remet de la documentation et répond à mes questions.  • Une consultation psychosociale est obligatoire pour les mineures, proposée pour les majeures.  • Pour connaître mes droits : 0 800 08 11 11 	<p>2^e étape Le recueil du consentement</p> <ul style="list-style-type: none">  • Je décide de la méthode d'intervention en fonction de ma situation personnelle et des disponibilités des centres médicaux.  • Je confirme par écrit ma demande d'IVG. • Si le médecin ne pratique pas l'IVG, il me donne une liste de spécialistes et me remet une attestation prouvant que je me suis conformée aux étapes obligatoires.
<div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-bottom: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <p style="background-color: #d9ead3; padding: 5px;">Jusqu'à la fin de la 7^e semaine de grossesse</p> <p>↓</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p style="background-color: #d9ead3; padding: 5px;">Jusqu'à la fin de la 12^e semaine de grossesse</p> <p>↓</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%; padding: 5px;"> <p>Méthode médicamenteuse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors de la première consultation, je prends le premier médicament qui interrompt la grossesse. • Dans un délai de 36 h à 48 h : je prends le deuxième médicament qui provoquera l'avortement. • Saignements possibles jusqu'à 10 jours après l'avortement. > Réalisée en établissement de santé ou à domicile. </div> <div style="width: 45%; padding: 5px;"> <p>Méthode instrumentale (réalisée par un médecin)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si l'anesthésie générale est préconisée, je prends rendez-vous pour une consultation pré-anesthésique. • L'intervention dure une dizaine de minutes et l'hospitalisation quelques heures. > Réalisée en établissement ou en centre de santé. </div> </div>	
<p>4^e étape La consultation de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre 14 et 21 jours plus tard. • OBLIGATOIRE : afin de m'assurer de la réussite du processus et de l'absence de complications. • Une consultation psychosociale est possible si j'en ressens le besoin. 	

site internet

Le guide sur l'IVG édité par
Le ministère des Solidarités et
de la Santé.

foucherconnect.fr/ 19ac020

11. Préciser les démarches a effectué avant l'IVG :

Deux consultations médicales préalables : la première est une consultation d'information, la deuxième confirme la demande d'IVG. Entre les deux, a lieu obligatoirement une consultation psychosociale pour les mineures (elle est facultative pour les femmes majeures). Indiquez ce qui

12. différencie la contraception d'urgence de l'IVG

L'IVG met fin a une grossesse, alors que la contraception d'urgence permet d'éviter une grossesse.

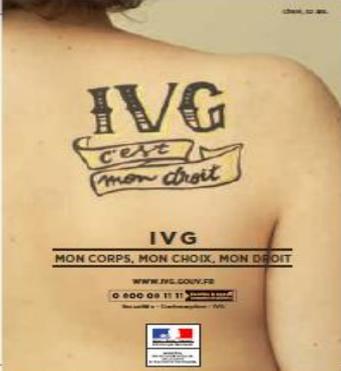
5/ Les structures d'accueil, d'aide et de soutien

1. Renseignez le tableau.

	Nom de la structure d'accueil d'aide ou de soutien	Adresse la plus proche de votre lycée ou de votre lieu d'habitation	Missions
1	<p>Centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF)</p> 	<p>Réponse personnelle.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Accueil, conseil et écoute individuelle sur les questions liées à la sexualité, accompagnement et suivi de la première contraception, de l'IVG, sensibilisation à la prévention des risques. – Consultation et prescription contraceptives, pose de dispositifs contraceptifs, test de grossesse, délivrance de la contraception d'urgence, dépistage et traitement des IST, réalisation d'IVG médicamenteuses.
2	<p>Planning familial</p> 	<p>Réponse personnelle.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion de l'éducation à la sexualité. – Accompagnement dans le choix d'une contraception. – Écoute et orientation pour une demande d'IVG. – Sensibilisation au risque du sida et des infections sexuellement transmissibles (IST).
3	<p>Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD)</p> 	<p>Réponse personnelle.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Information sur les moyens de contraception. – Prescription de moyens de contraception. – Délivrance de la contraception d'urgence. – Dépistage des IST.

Des aides à distance





III/ PROPOSER DES SOLUTIONS

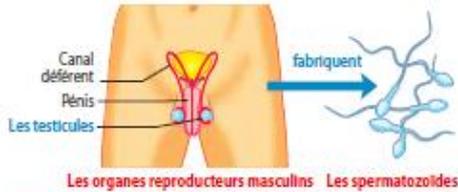
13. Indiquez et justifiez, pour Julia et Leo, la méthode contraceptive la plus adaptée.

La méthode contraceptive la plus adaptée est le préservatif, car Julia et Léo veulent à la fois se protéger du risque d'IST et d'un risque de grossesse.

JE RETIENS

1. Les appareils génitaux

Chez l'homme



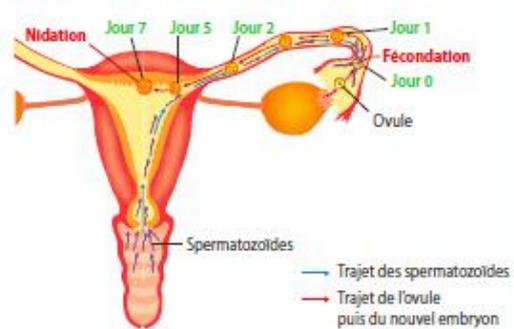
Chez la femme



2. De la fécondation à la nidation

Fécondation : union d'un ovule et d'un spermatozoïde.

Nidation : implantation de l'embryon dans la paroi de l'utérus.



3. Les méthodes contraceptives préventives

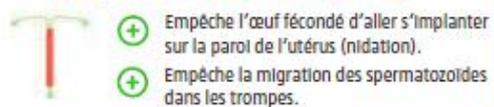
Contraception : ensemble des moyens qui permettent d'avoir des relations sexuelles sans risque de grossesse.

Méthodes à action mécanique

Le préservatif masculin ou féminin



Le dispositif intra-utérin au cuivre (ou stérilet)



Méthodes à action chimique



Le dispositif intra-utérin hormonal (ou stérilet)



- + Bloque l'ovulation.
- + Empêche l'épaississement de la paroi de l'utérus.
- + Rend la glaire cervicale imperméable aux spermatozoïdes.

4. La contraception d'urgence et l'interruption volontaire de grossesse (IVG)

Contraception d'urgence : moyens qui permettent de limiter le risque de grossesse après un rapport sexuel. Sous forme de pilule, elle peut être prise dans un délai maximal de 3 à 5 jours après une prise de risque (rapport non protégé ou mal protégé).

Interruption volontaire de grossesse (IVG) : ce n'est pas un moyen de contraception, elle met fin à une grossesse.

5. Les structures d'accueil, d'aide et de soutien

- Le centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF).
- Le planning familial.
- Le centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD).